

### Questions orales

**M. Blenkarn:** Madame le Président, il est dommage que le ministre d'État (Finances) soit si perdu dans les nuages. Il ne comprend pas que les crédits d'impôt à l'investissement ne bénéficient qu'à ceux qui investissent et qui mettent les gens en chômage.

#### LA CAPACITÉ DES PETITES ENTREPRISES DE CRÉER DES EMPLOIS

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, le ministre d'État (Finances) veut-il nous dire, s'il s'agit bien d'un budget de relance, pour quelle raison le ministre ne veut pas étendre le bénéfice de cette protection contre les plus-values inflationnistes à celles des entreprises qui créent vraiment des emplois, c'est-à-dire aux petites et moyennes entreprises? Le ministre sait que d'après tous les critères utilisés, ce sont les petites entreprises qui créent des emplois. Pourquoi ne nous occupons-nous pas de création d'emplois, au lieu de protéger les gros et les puissants?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, c'est justement ce que le budget est censé réaliser avec ce programme spécial de relance de 4.8 milliards. Il est axé sur la question de la création d'emplois, dont le ministre des Finances a traité au début et à la fin de son exposé. C'est justement cela que vise le budget. Ces 4.8 milliards sont fractionnés en deux. Il y a d'abord les 2.4 milliards pour les infrastructures, destinés à donner immédiatement du travail à des Canadiens. Il y a ensuite les 2.4 milliards de la partie investissement du budget, qui a pour but de fournir des éléments propres à amener des Canadiens à investir, à mettre en train des petites entreprises. Ces petites entreprises sont favorisées dans le programme spécial de relance de 2.4 milliards. Elles bénéficient d'un avantage de près de 100 p. 100 par rapport aux grandes sociétés. Le programme est entièrement orienté vers la création d'emplois. Quand les entreprises se remettent à entreprendre, les travailleurs se remettent à travailler.

\* \* \*

#### AIR CANADA

##### LA LOCATION DU SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il nous dire si l'enquête que la GRC mène actuellement au sujet de la location du siège social d'Air Canada à Montréal concerne une transaction frauduleuse de 3.6 millions que le président du conseil d'administration d'Air Canada et trois autres personnes auraient conclue secrètement entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 14 novembre 1982?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, comme je l'ai dit bien clairement l'autre jour, afin que nul n'en ignore, je ne suis pas en mesure de dire quoi que ce soit au sujet de cette enquête.

**M. Stevens:** Pourquoi?

**M. Pepin:** J'ai expliqué pourquoi l'autre jour. Cette enquête relève du ministre de la Justice. Ce dernier a répété à maintes

reprises qu'il ne pouvait rien dire de plus pour le moment. Je suppose que le député comprend ses raisons. Nous connaissons sans doute les résultats de cette enquête quand elle sera terminée.

● (1430)

#### LES NÉGOCIATIONS SUR LES DROITS D'ATERRISSAGE DE TAP PORTUGUESE AIRWAYS

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, cette affaire traîne depuis trop longtemps. Le ministre ou son collègue de la Justice devrait pouvoir nous préciser aujourd'hui même quand l'enquête a débuté, quand elle sera terminée et si le président du conseil d'administration est accusé d'avoir reçu ou accepté de TAP Portuguese Airways des billets d'avion permettant aux trois personnes accusées de fraude de voyager aller et retour entre Montréal et Lisbonne, afin d'exercer leur influence ou d'aider TAP à obtenir le droit d'atterrir à Toronto.

Entretemps, j'ai appris que le ministère des Affaires extérieures poursuivrait, en juin ou juillet, les négociations sur les droits d'atterrissage, si bien qu'un ministre devrait certainement pouvoir nous dire ce qui se passe dans la plus grosse compagnie aérienne du pays. C'est une société de la Couronne qui a des comptes à rendre aux citoyens.

**L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice):** Madame le Président, jusqu'ici, le député a toujours montré qu'il comprenait les traditions du Canada. J'espère qu'il continuera. Dans sa question, le député laisse entendre qu'il faudrait tenir un procès à la Chambre ou présenter au Parlement un rapport sur des faits faisant l'objet d'une longue enquête. Cela ne s'est encore jamais vu au Canada, et j'espère que les députés de l'opposition seront les premiers à rejeter pareille idée.

\* \* \*

#### LE TOURISME

##### LA CONCURRENCE LIVRÉE PAR LE GOUVERNEMENT AU SECTEUR PRIVÉ

**M. Mel Gass (Malpègue):** Madame le Président, en l'absence du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme), je vais poser ma question au ministre des Transports, puisque son ministère est partiellement responsable des problèmes qu'éprouve actuellement le secteur touristique. L'Association des propriétaires d'hôtels et de motels de la région d'Ottawa ainsi que l'Office du tourisme et des congrès de la capitale du Canada m'ont signalé que le gouvernement fédéral livrait une concurrence déloyale aux installations d'hébergement, de conférence et de formation du secteur privé en offrant ses propres installations au tiers, voire au sixième du prix que les hôteliers sont obligés de demander pour faire leurs frais. Le ministre peut-il nous expliquer quelles bonnes raisons le gouvernement fédéral peut-il bien avoir pour baisser de façon aussi artificielle le prix de location de ses installations et pour employer des méthodes de réservation déloyales, alors que le secteur de l'hébergement est aux prises avec des difficultés économiques aussi graves?